

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-0488

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 20 mai 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté la résolution numéro 2025-05-0488 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2024-0827 pour la propriété située au 350, avenue du Parc, en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q., 2024, chapitre 2), initialement adoptée sous le projet de résolution numéro PR01-2025.
2. Que ladite résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 16 juin 2025.
3. Que ladite résolution est consignée au procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 et peut être consultée au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ladite résolution entre en vigueur, selon la loi, le 16 juin 2025.

Donné à Granby, ce 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 20 juin 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin